



# UN PROJET D'AVENIR POUR LA JEUNESSE MONTRÉLAISE.

MÉMOIRE SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
DE MONTRÉAL

DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

présenté à  
l'Office de consultation publique de Montréal

---

27 AOÛT 2013

Montréal 



Les membres du Conseil jeunesse de Montréal sont :

M. Michael Wiseman, président, Mme Jessy Thermil, vice-présidente, Mme Valeria Akim, M. Mountagha Sow, Mme Christina Lazarova, Mme Rym El-Ouazzani, Mme Chahinaze Fala, Mme Amina Janssen, M. Mathieu Boldireff, M. Félix Hébert, Mme Hadjer Dahel, M. François Marquette, M. David Nelson, M. Dhaneshan Kistnasamy et M. Kunze Li.

Coordination  
Martin Crépeau

Recherche et rédaction  
Alain Roussel

Soutien à la rédaction  
Martin Crépeau

Conseil jeunesse de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
Télécopieur : 514 868-5810  
cjm@ville.montreal.qc.ca

Ce document est également disponible en version PDF dans la section *Mémoires 2013* au [bit.ly/memoiresCjM](http://bit.ly/memoiresCjM)

© Conseil jeunesse de Montréal, 2013

Pour de plus amples informations :  
M. Martin Crépeau, coordonnateur

## Acronymes :

- AMT : Agence métropolitaine de transport
- CjM : Conseil jeunesse de Montréal
- PDM : Plan de développement de Montréal
- SLR : Système léger sur rail
- SRB : Services rapides par bus
- STM : Société de transport de Montréal

## Introduction

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'Administration municipale a décidé de créer en 2002, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Son mandat est de conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur tous les enjeux relatifs aux jeunes et d'assurer l'intégration des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le CjM est composé de quinze membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

De ce fait, les membres du CjM se sentent interpellés par le Plan de développement de Montréal qui « détermine la vision et les enjeux de développement de la Ville sur un horizon de 20 ans<sup>1</sup> ». Compte tenu de sa portée, il est important que ce dernier intègre à sa vision de développement les intérêts de la jeunesse, l'île de Montréal étant le milieu de vie de près de 26 % des jeunes de 12 à 30 ans au Québec<sup>2</sup> en 2012.

Les membres du CjM sont particulièrement sensibles aux orientations du Plan de développement de leur ville. Ils ont de préoccupations précises, notamment en ce qui a trait à la question du logement, du transport et de leur environnement. Ils encouragent, dans une vision à long terme, un développement du cadre urbain qui s'inscrit dans une politique englobant la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises tributaire de ce projet de société. Pour eux, il est primordial de faire face aux problématiques soulevées par la jeunesse montante qui prendra la relève dans quelques années et vivra avec les impacts des orientations et décisions prises aujourd'hui.

Tout au long de ce mémoire, il sera proposé différentes pistes de réflexion qui mettent en exergue certaines carences du PDM. Des enjeux soulevés par le PDM seront aussi approfondis, dont celui des transports collectifs. Pour cela, les intitulés du PDM seront repris afin de mettre l'accent sur les pistes proposées. Il est à noter que cette intervention du Conseil jeunesse de Montréal s'inscrit en continuité avec les différentes recommandations antérieures que ses membres ont portées.

---

<sup>1</sup> *Document de discussion : Projet de développement de Montréal.* (Montréal : Ville de Montréal, Avril 2013), p. 9.

<sup>2</sup> Calcul effectué sur la base de l'estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe, au 1<sup>er</sup> juillet des années 1996 à 2012. Statistique Canada, Division de la démographie et institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques.

Compte tenu des impacts à long terme du PDM sur le développement de Montréal, les membres du CjM souhaitent que la volonté de la Ville de Montréal, de mettre les jeunes au centre de ses préoccupations, telle qu'énoncée dans la récente Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, se répercute au sein du PDM. Le CjM recommande donc :

**Recommandation 1 :**

*Que la Stratégie jeunesse municipale 2013-2017 soit intégrée dans la réalisation du PDM.*

## **I. Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers : un milieu de vie adapté aux besoins de sa jeunesse**

Dans un premier temps, le Conseil jeunesse de Montréal souhaite promouvoir la dimension sociale du Plan de développement de Montréal. Le CjM ne peut qu'être d'accord avec la volonté du PDM de soutenir la mixité du tissu urbain sur l'île de Montréal. Pour ce faire, il est important d'accroître l'accès à la propriété des jeunes Montréalais.

- ***De jeunes familles à Montréal : « favoriser l'accès des jeunes adultes à des habitations de qualité. »<sup>3</sup>***

La politique familiale de la Ville de Montréal mentionne qu'elle souhaite faire de la ville de Montréal un lieu d'établissement des familles. Pour atteindre cet objectif, il faut que les jeunes et les familles puissent accéder à la propriété. L'insertion des familles concourt à la déconstruction de la « genre-ification » des rôles construits culturellement. En permettant aux jeunes familles de demeurer en ville contribue à ce qu'elles ne subissent pas d'inégalités économiques liées à leur exclusion du marché du travail, à cause de l'éloignement physique des lieux d'emploi. Le réel impact social découlant de la réalisation des projets de développement doit être pris en compte.

Il est on ne peut plus important de s'assurer que les différents programmes d'accès à la propriété soient disponibles dans tous les arrondissements, incluant les quartiers centraux et les quartiers situés aux extrémités de l'Île et qu'une offre variée d'habitations s'y retrouve. Le CjM recommande donc :

### **Recommandation 2 :**

*Que le PDM se donne comme objectif de promouvoir l'accès au logement pour les jeunes adultes afin de pallier leur exclusion du pôle économique que représente la Ville de Montréal.*

---

<sup>3</sup> *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, p.22*

- ***Verdir les quartiers : L'agriculture urbaine***

Le CjM souhaite ajouter sa voix aux nombreux organismes et citoyens qui soutiennent l'essor de l'agriculture urbaine à Montréal. La Ville de Montréal s'est engagée à « encourager les initiatives jeunesse en développement durable »<sup>4</sup> et l'agriculture urbaine est une des initiatives phares des dernières années. L'agriculture urbaine a un impact certain dans plusieurs sphères de la vie des citoyens et dans le développement de la Ville. Elle contribue naturellement à réduire l'insécurité alimentaire et à favoriser la diminution des îlots de chaleur<sup>5</sup>. Elle a un impact sur la protection de l'environnement et l'aménagement urbain, en créant des espaces verts permettant l'amointrissement des îlots de chaleur, en purifiant l'air et en offrant aux citoyens un accès à des espaces publics verts. Cela favorise la socialisation et permet aux citoyens de mieux tolérer une forte densité de population. En d'autres termes, l'agriculture et les espaces verts sont fondamentalement multifonctionnels<sup>6</sup>. La Ville intègre l'agriculture urbaine dans ses principes de développement, mais ne semble proposer aucune action concrète, dans le PDM, pour favoriser l'accroissement de cette pratique. Dans son avis, *Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais* (2005), abordant la question de l'alimentation et de la pratique sportive, le CjM a suggéré, entre autres, à la Ville de Montréal d'adopter une politique de sécurité alimentaire. À cette fin, il nous apparaît essentiel qu'une politique sur l'agriculture urbaine soit intégrée au Plan de développement du fait de sa valeur environnementale, sociale et économique. Le CjM recommande donc :

**Recommandation 3 :**

*Que le PDM intègre, dans son plan d'action municipal 2013-2017, des projets d'agriculture urbaine dans son programme de verdissement du territoire et dans sa lutte contre les îlots de chaleur.*

---

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> *Document de discussion : Projet de développement de Montréal*, p.42.

<sup>6</sup> *Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires*, p.3.

- ***Vivre et grandir à Montréal : Une meilleure qualité de vie***

Toujours dans l'avis, *Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais* (2005), il a été démontré que la pratique de loisirs et de sports permet d'améliorer la qualité de vie et la santé de la population. Le soutien de cette pratique est d'ailleurs priorisé par la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017. Il y est indiqué que la Ville, par ses actions, vise « la promotion des environnements favorisant la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air et l'offre de services adaptée »<sup>7</sup>. Il est donc important, pour favoriser la mixité du tissu urbain, que la Ville de Montréal prenne en compte les tendances et les besoins des jeunes en matière de loisirs, de sports afin d'ajuster le développement de ses infrastructures.

Cette adaptation doit aussi se concrétiser par l'approche différenciée selon les sexes et ainsi garantir à l'ensemble de la population, une offre de services répondant à leurs besoins spécifiques et communs. Il est impératif que la Ville de Montréal s'assure de l'universalité des services qu'elle propose, de même que de l'accessibilité à ses nouvelles infrastructures. La Ville doit être inclusive, pour toutes ses populations, qu'elles soient jeunes ou âgées, qu'elles vivent avec un handicap ou qu'elles soient à faible revenu.

Le CjM recommande donc :

**Recommandation 4 :**

*Que la Ville de Montréal poursuive ses travaux pour favoriser l'accessibilité et l'universalité des services et des infrastructures qu'elle met à la disposition de ses citoyens.*

- ***Externalités négatives du Plan de développement de Montréal***

Le CjM s'inquiète des éventuelles externalités négatives que peut engendrer le Plan de développement de Montréal qui, tout en contribuant à la revalorisation de certains quartiers, risque d'engendrer des hausses significatives des loyers et de la valeur des immeubles. L'impact social du développement risque d'être mis de côté, si cette variable n'est pas considérée et accompagnée d'une politique publique entravant toute spéculation immobilière. La réhabilitation des quartiers peut engendrer une vague de spéculations et une augmentation excessive des prix,

---

<sup>7</sup> *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*, p. 26.



comme celles connues récemment par certains quartiers revitalisés, notamment celui d'Hochelaga-Maisonneuve.

La simple annonce du Plan de développement peut suffire à déclencher le processus d'embourgeoisement, ce qui rendrait difficile l'arrimage sur place de la population, des familles et des jeunes. Or, précisément attractif, un tel quartier entraverait l'installation en ville des populations plus marginales, âgées ou à faible revenu. Toute opération de réhabilitation pose donc le problème du maintien sur place ou du relogement de ces populations. Il semble donc incontournable d'instaurer un dispositif particulier d'aide publique au logement. Ainsi, des habitations à loyer modique (HLM) permettraient d'enrayer toute envolée des prix de l'immobilier. Le CjM tient donc à souligner le caractère structurel de la contradiction entre objectifs économiques de revalorisation et objectifs sociaux d'assistance aux plus défavorisés. Cette contradiction est un exemple de la nature des problèmes urbanistiques et du rôle des systèmes de décision en cause<sup>8</sup>. Le CjM recommande donc :

#### **Recommandation 5**

*Qu'une bonification des différents dispositifs d'aide publique à l'accès au logement soit planifiée, dans le but d'en faciliter l'acquisition d'un logement ou d'une propriété par les jeunes familles et de réduire les impacts de la spéculation immobilière qui engendrerait un embourgeoisement de certains quartiers.*

---

<sup>8</sup> *Que sais-je : Les méthodes de l'urbanisme* (Paris : P.U.F, 2012), p.66.

## **II. Un réseau entre citoyens et citoyennes pour une plus forte autonomie : accroître l'utilisation du transport collectif et actif doublé d'un développement responsable**

Les membres du CjM sont préoccupés par l'accessibilité de l'espace public, des différentes activités et du transport pour les jeunes. L'accès aux différents modes de transports importe beaucoup et ils appuient la volonté « d'intégrer les préoccupations des jeunes dans le développement de l'offre de services en transports collectifs et actifs<sup>9</sup> ». La place du transport actif (pistes cyclables, zones piétonnes, etc.) doit être pensée de façon sécuritaire, la cohabitation entre les différents modes de transport n'étant pas toujours des plus cordiales à Montréal.

- ***Un réseau cohérent : source d'intégration***

La tranche des 12 à 30 ans est une de celles qui utilise le plus le transport en commun. Il apparaît dès lors essentiel de réaliser des investissements prenant en considération cette clientèle. Le développement des modes de transport collectif et actif s'avère primordial pour une ville comme Montréal, qui entend résolument se tourner vers sa jeunesse. En priorisant ses intérêts et sa participation à son développement urbain, la Ville de Montréal favorise leur intégration et leur qualité de vie, ce qui joue un rôle important dans leur réalisation personnelle et collective au sein de la société.

La mise en place de SLR, de SRB et de tout autre moyen de transport doit être étudiée soigneusement en partenariat avec les organismes impliqués (AMT, STM, etc.) afin de s'assurer de la cohérence entre les besoins des populations et le développement du transport. Il faut réduire l'isolement de certaines zones d'habitation, plus excentrées ou moins bien desservies afin de restreindre l'utilisation de l'automobile, qui contribue à l'encombrement de la ville.

---

<sup>9</sup> *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*, p.23.

- ***Retisser la ville : réarticuler urbanisation, transport en commun et transport actif.***

Les préoccupations soulevées par les jeunes Montréalaises et Montréalais en matière de développement traduisent non seulement des besoins ressentis en matière de qualité de vie, mais aussi un intérêt tout particulier pour leur avenir et celui des générations futures. Ils souhaitent notamment que la Ville se dote d'une vision plus responsable vis-à-vis de leur environnement. La manière dont les jeunes conçoivent la viabilité dans le transport urbain à Montréal répond à un certain nombre de leurs besoins de mobilité<sup>10</sup>. De plus, il est important que le PDM tienne compte du volet social, ce qui implique une vision globale et intégrée afin que Montréal devienne une ville inclusive et solidaire. De ce fait, le CjM recommande donc :

**Recommandation 6 :**

*Qu'un investissement important soit fait au niveau des transports collectifs et actifs afin de réduire l'utilisation de l'automobile<sup>11</sup> et de conférer une plus grande autonomie aux jeunes Montréalaises et Montréalais quant à leurs déplacements.*

- ***Densité et minimisation de l'étalement urbain***

Comme le souligne Brent Toderian<sup>12</sup>, dans la planification d'une ville, il est possible de limiter l'étalement urbain et de rapprocher les familles et les différents groupes présents dans la société des principaux centres d'intérêt, afin de réduire les déplacements motorisés. La question de la densité des populations est importante puisqu'elle permet de réduire certains coûts des municipalités du fait de la concentration de ses citoyens. Le CjM recommande donc :

**Recommandation 7 :**

*Que la Ville de Montréal approfondisse la question de la densification et de l'étalement urbain afin d'ajuster son cadre urbanistique.*

<sup>10</sup> *Rapport des consultations tenues dans le cadre de l'élaboration de la stratégie jeunesse municipale 2012-2015 de la ville de Montréal par le Conseil jeunesse de Montréal.*

<sup>11</sup> *Mobile sur l'Île, rapide en ville*, p.14.

<sup>12</sup> Président du conseil de l'urbanisme canadien

- ***Déterminer un financement adéquat des projets d'infrastructures, du matériel roulant et des budgets d'exploitation du transport collectif, de manière récurrente : accessibilité financière aux transports et tarification sociale.***

Les orientations de la Ville de Montréal à cet égard répondent en partie aux préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises puisqu'elle entend favoriser le développement des transports collectifs et actifs dans son plan de transport, en cours d'élaboration. Cette démarche est fort encourageante et le Conseil jeunesse de Montréal souhaite qu'elle puisse se concrétiser dans un futur proche. Dans un tel cas, il apparaît cependant crucial de trouver une solution adéquate au contexte financier de la STM, sans que cela entraîne une contribution accrue des jeunes usagers au financement du transport collectif.

Bien que le CjM soit en faveur de l'expansion et du développement du réseau de transport en commun, il semble important de notifier qu'il ne doit pas se faire au détriment des utilisateurs les moins fortunés. Nous constatons en effet que la tarification des services proposés par la STM n'a cessé d'augmenter pour les utilisateurs : plus de 50 % entre 2001 et 2013<sup>13</sup>. Il paraît donc essentiel que la Ville de Montréal s'assure du maintien de l'accessibilité aux services de transport en commun afin que la population en général et les jeunes en particulier, soient incités à les employer.

---

<sup>13</sup> Montréal, Communauté métropolitaine de Montréal, *Bâtir une communauté responsable : optimiser le transport en commun dans la CMM* (Montréal : Communauté métropolitaine de Montréal, 2005). (CAM 2013 : 77\$)

### **III. Cohabitation des citoyens, de leur environnement et leur accessibilité : une ville solidaire et avant-gardiste.**

- ***Ghettoïsation et exclusion***

Le CjM souhaite souligner l'importance de porter une attention toute particulière à la cohabitation des femmes et des hommes. La Ville doit en effet veiller à ce que son développement se fasse en cohésion avec l'ensemble de l'île de Montréal. Que les pôles dans lesquels elle souhaite investir s'intègrent pleinement à la société montréalaise. Il sera important d'inclure l'ensemble des Montréalaises et Montréalais dans le dynamisme que vont susciter ces différents pôles afin de construire des milieux de vie inclusifs et solidaires. La ghettoïsation doit être réduite et enrayée par ce développement, car cette dernière entraînerait le développement « d'irritants sociaux »<sup>14</sup>.

La priorité des actions du PDM doit aller à celles destinées à remédier à la marginalisation des habitants : lutte contre l'échec scolaire et le chômage, territorialisation de l'action des services publics et municipaux, animation socioculturelle destinée à dépasser les sentiments d'exclusion, prévention des tensions interethniques fréquentes en raison de la présence de plusieurs minorités. Encore une fois, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) s'avère essentielle pour ce faire. Le CjM recommande donc :

**Recommandation 8 :**

*Que les projets portés par le PDM soient plus inclusifs vis-à-vis des différentes strates sociales et groupes présents dans la société et qu'ils soient définis à partir d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS).*

- ***Un développement écologique, durable indissociable du développement social***

Pour le CjM, l'urbanisme peut être utilisé comme un outil de protection de l'environnement et de développement durable. La cohabitation doit donc être pensée dans une perspective à long

---

<sup>14</sup> Émilie Thuillier, Journée de réflexion sur la famille et la ville, 19 avril 2013 (*discours d'ouverture*).

terme, tout comme la préservation de l'environnement et de la biodiversité<sup>15</sup>. Le CjM souhaite encourager l'aspect écologique du Plan de développement de Montréal afin que soit mis en place un aménagement écologique soucieux de l'environnement et du maintien de la qualité de vie. Verdir les quartiers permettra aussi d'augmenter la biodiversité, de réduire l'écoulement d'eau, d'améliorer la santé de Montréalaises et Montréalais et ainsi améliorer les conditions de vie de notre jeunesse<sup>16</sup>.

Le développement durable se doit d'être créatif, puisque c'est par leur créativité que les arrondissements pourront se démarquer et développer leur identité propre, tout en améliorant la qualité de vie de leurs citoyens et citoyennes<sup>17</sup>. Ceci contribuera à l'augmentation de leur sentiment d'appartenance tant envers l'arrondissement qu'envers la Ville. Le CjM recommande donc :

**Recommandation 9 :**

*Que le caractère écologique du Plan de développement soit accentué pour permettre la mise en place d'un aménagement écologique soucieux de l'environnement et du maintien de la qualité de vie.*

Le CjM déplore en terminant le manque d'objectifs ciblés, chiffrés et clairs facilitant le suivi et l'évaluation de l'atteinte des différents engagements et projets portés par le PDM et le Plan d'action municipal 2013-2017. Le CjM recommande donc :

**Recommandation 10 :**

*Que le PDM et le Plan d'action municipal 2013-2017 se dotent d'objectifs ciblés, chiffrés et clairs permettant, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, incluant les jeunes, d'en effectuer un suivi et un bilan des réalisations des différents engagements et énoncés.*

---

<sup>15</sup> *Rapport des consultations tenues dans le cadre de l'élaboration de la stratégie jeunesse municipale 2012-2015 de la ville de Montréal par le conseil jeunesse de Montréal : Recommandation 3, p.31.*

<sup>16</sup> *Une eau pure pour que le vert dure!*

<sup>17</sup> 26e colloque du réseau « Les Arts de la Ville » Montréal

## Conclusion

La jeunesse de Montréal représente une force vive, elle est riche d'aspirations propres à cet instant de l'existence. Aujourd'hui encore, cependant, des conditions de vie précaires (chômage, exclusion, pauvreté) amoindrissent ce potentiel et cette énergie.

L'actualité du printemps 2012 a porté à la une des quotidiens et sur la table de nos élus, des questionnements quant aux désirs et aux attentes de la jeunesse actuelle. Comment interpréter et répondre aux débordements de certains jeunes? Au besoin de sécurité émis par d'autres? À leur volonté de se rendre utiles? À leur volonté de se faire une place à part entière, dans une société qui les considère principalement comme des consommateurs?

Il semble parfois ardu, dans les conditions de notre société, d'arriver à se forger une identité et à devenir un citoyen disposant d'une réelle place au sein de la société. De ce fait, il semble que les moyens mis à leur disposition doivent être développés pour permettre aux jeunes de se réaliser et de devenir à la fois responsables et acteurs de la Ville et de la société.

Les projets, touchant et visant les jeunes, doivent donc avoir pour objectif leur autonomisation afin d'assurer leur pleine participation à la vie sociale, en tant que partenaires vitaux à part entière. Donner de l'autonomie aux jeunes, c'est les aider à mettre leur énergie au service du développement : il faut aller au-devant d'eux, répondre à leurs préoccupations et à leurs attentes et les encourager à développer des compétences utiles et durables. Cette approche se doit d'être holistique de façon à toucher la jeunesse dans son ensemble, un groupe constamment en mouvance et en évolution.

Les jeunes constituent incontestablement une population capable de raisonner et d'agir avec maturité. Leur participation ne peut être reléguée à un avenir incertain. C'est dès aujourd'hui que nous avons besoin de solliciter leur concours. Il faut oublier cette idée selon laquelle les jeunes, un jour, « hériteront » de la Terre, car ils ont dès aujourd'hui un rôle important à jouer dans la construction de ce monde, de cette ville. C'est à juste titre qu'ils œuvrent, tout comme le CjM, pour être entendus et pour s'exprimer afin que soient reconnues l'importance et la valeur de leur contribution à la société.

Le Plan de développement de la Ville de Montréal doit aboutir à une autonomisation des jeunes,

des citoyennes et des citoyens de toutes origines, de façon adaptée à chacun afin d'assurer leur pleine participation à la vie sociale en tant que partenaires à part entière. Rendre les citoyens autonomes, c'est leur donner les moyens de mettre leurs forces au service du développement et à la pérennité de Montréal.



## Synthèse des recommandations

- # 1. Que la Stratégie jeunesse municipale 2013-2017 soit intégrée dans la réalisation du PDM.
- # 2. Que le PDM se donne comme objectif de promouvoir l'accès au logement pour les jeunes adultes afin de pallier leur exclusion du pôle économique que représente la Ville de Montréal.
- # 3. Que le PDM intègre, dans son plan d'action municipal 2013-2017, des projets d'agriculture urbaine dans son programme de verdissement du territoire et dans sa lutte contre les îlots de chaleur.
- # 4. Que la Ville de Montréal poursuive ses travaux pour favoriser l'accessibilité et l'universalité des services et des infrastructures qu'elle met à la disposition de ses citoyens.
- # 5. Qu'une bonification des différents dispositifs d'aide publique à l'accès au logement soit planifiée, dans le but d'en faciliter l'acquisition d'un logement ou d'une propriété par les jeunes familles et de réduire les impacts de la spéculation immobilière qui engendrerait un embourgeoisement de certains quartiers.
- # 6. Qu'un investissement important soit fait au niveau des transports collectifs et actifs afin de réduire l'utilisation de l'automobile et de conférer une plus grande autonomie aux jeunes Montréalaises et Montréalais quant à leurs déplacements.
- # 7. Que la Ville de Montréal approfondisse la question de la densification et de l'étalement urbain afin d'ajuster son cadre urbanistique.
- # 8. Que les projets portés par le PDM soient plus inclusifs vis-à-vis des différentes strates sociales et groupes présents dans la société et qu'ils soient définis à partir d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS).
- # 9. Que le caractère écologique du Plan de développement soit accentué pour permettre la mise en place d'un aménagement écologique soucieux de l'environnement et du maintien de la qualité de vie.
- # 10. Que le PDM et le Plan d'action municipal 2013-2017 se dote d'objectifs ciblés, chiffrés et clairs permettant, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, incluant les jeunes, d'en effectuer un suivi et un bilan des réalisations des différents engagements et énoncés.

## Bibliographie

**Collectif sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable** (CRAPAUD). 2011. *Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine*. Montréal : CRAPAUD.

**Groupe de travail en agriculture urbaine**. 2012. *Une vision de l'agriculture urbaine à Montréal*. Montréal : GTAU.

**Jadin, Noémie**. 2007. « Mouvements de jeunesse : quels apports pour la société ? » *Pensée plurielle* 1 (no 14) : 19-27.

**Lacaze, Jean-Paul**. 2012. *Que sais-je? : Les méthodes de l'urbanisme*. Paris : P.U.F.

**Conseil jeunesse de Montréal**. 2005. Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais. Montréal : Conseil jeunesse de Montréal, 2010.

**Conseil jeunesse de Montréal**. 2005. *Une eau pure pour que le vert dure*. Montréal : Conseil jeunesse de Montréal, 2006.

**Ville de Montréal** en vue de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal 2012. *État de l'agriculture urbaine à Montréal*. Montréal : Ville de Montréal.

**Ville de Montréal**. 2013. *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*. Montréal : Ville de Montréal.

**Wegmuller, Fabien et Eric Duchemin**. 2010. « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires » *VertigO* 10 (no 2).

© Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur 514 868-5810

Courriel : [cjm@ville.montreal.qc.ca](mailto:cjm@ville.montreal.qc.ca)

